



Collège Charlemagne inc.

5000, rue Pilon, Pierrefonds (Québec) H9K 1G4 Téléphone : 514 626-7060
Télécopieur : 514 626-1654 Site Internet : www.collegecharlemagne.com

TENUE VESTIMENTAIRE AU SECONDAIRE 2011-2012

Seule la tenue vestimentaire, définie sur les documents intitulés «**Tenue vestimentaire 2011-2012**» contenue dans la pochette de notre fournisseur "SAUVÉ", **vendue en exclusivité chez Club Garçons** est autorisée au Collège, et ce, dès le premier jour de la rentrée scolaire. Cette tenue vestimentaire doit être propre, sans accroc ni déchirure et portée **respectueusement**.

Chemise La chemise de tissu oxford, à col boutonné doit être uniformément blanche (sans motif ni dentelle).

Polo manches courtes Le polo manches courtes (modèle fille ou garçon), identifié au logo du Collège, est permis à la première étape et du 16 avril au 22 juin 2012.

Cravate La cravate à prédominance bleu marine ou rouge est **obligatoire** pour les garçons.

Ceinture La ceinture de cuir de style classique, uniformément bleu marine ou noire, est obligatoire pour les garçons.

Cardigan / Débardeur / Chandail col en V **Aucun autre chandail que le cardigan, le débardeur ou le chandail col en V** (identifié au logo du Collège) faisant partie de l'uniforme n'est permis dans l'établissement.

Jupe La **longueur** de la jupe s'établit **impérativement à la limite supérieure du genou**.

Bas et collants pour les filles Les bas et collants (unis, opaques et sans motif) doivent être bleu marine.

Bas pour les garçons Les bas pour garçons doivent être de couleur bleu marine ou noire.

Chaussures Une paire de chaussures de ville de couleur noire avec une semelle non marquante et dont la hauteur maximale (semelle) est de 5 cm.

Les espadrilles sont exclusivement réservées au gymnase.

ÉDUCATION PHYSIQUE **Sont obligatoires** : T-shirt manches courtes blanc ou bleu marine et le short bleu marine identifiés au logo du Collège, espadrilles et bas de sport blancs.

Facultatif : Chandail coton ouaté style kangourou (Collège et Phénix) ainsi que le t-shirt manches courtes de couleur bourgogne des Phénix.

Nouveaux vêtements

Septembre 2011: Le Collège introduit un nouveau pantalon pour les garçons et un chandail encolure en V unisexe. À partir de la rentrée 2012, le nouveau pantalon pour les garçons sera obligatoire à tous les niveaux.

Aucun couvre-chef, bandana ou bandeau similaire n'est autorisé à l'intérieur du bâtiment. De plus, le Collège interdit tout signe ostentatoire de religion.

En outre, tout vêtement fabriqué à partir du matériel denim «jeans» (pantalon, jupe, veste, manteau, etc.) est strictement interdit.

Nous rappelons enfin que les directives émanant de telle ou telle autorité, responsable dans tel ou tel domaine, sont rigoureusement applicables et ne peuvent être modifiées que par la dite autorité.